

## Langues et identités dans la partie anonyme de la *Chanson de la Croisade albigeoise*

Marjolaine RAGUIN

Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand II

### Introduction

La langue et la terminologie métalinguistique utilisée pour la désigner sont autant d'éléments qu'il est intéressant d'examiner dans un texte de littérature médiévale romane, *a fortiori* peut-être dans le cas d'un texte épique comme la *Chanson de la Croisade albigeoise*<sup>1</sup>, dont la dimension de chronique ou d'*estoria* est affirmée<sup>2</sup>. L'étude du texte semble devoir questionner ce qui, dans son système interne, fait fonction de lien entre les camps en présence, et plus encore peut-être dans notre cas, sur ce qui est facteur d'union dans le camp des coalisés contre la croisade. Il est donc utile de s'interroger sur l'éventuelle mise en scène des différences linguistiques des populations en présence, et de l'usage idéologique qui peut alors en être fait.

Le texte de Guilhem de Tudela<sup>3</sup> signale la faveur accordée à l'hérésie comme

1 Nous employons ici le texte de l'édition d'Eugène Martin-Chabot, *La Chanson de la Croisade albigeoise* [CCA], t. I-III, Paris, 1931-1961 (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge). Les traductions sauf mention explicite sont celles de cet éditeur. Ce texte a donné lieu à de nombreux travaux, la bibliographie générale la plus actuelle étant donnée dans Marjolaine Raguin, *Propagande politique et religieuse dans la Chanson de la Croisade albigeoise, texte de l'Anonyme*, Thèse de Doctorat, Études occitanes (Littérature médiévale en langue d'oc), Université Paul-Valéry - Montpellier III, 2011 : <http://www.biu-montpellier.fr/florabium/jsp/nnt.jsp?nnt=2011MON30064>. À paraître remaniée aux éditions Honoré Champion en 2015.

2 Voir CCA laisse 1, v. 4 : « Pois vint a Montalba, si cum l'estoria dit », et laisse 130, v. 15 « E metrem en estoria so que nos membrara ». L'anonyme se coule dans cette identification du genre de la composition par Guilhem. Voir Marjolaine Raguin, *Propagande politique et religieuse...* ouvr. cit., p. 487.

3 CCA, laisses 1-131.

trait commun des pays qui subissent la croisade, et l'auteur ne questionne pas explicitement une éventuelle dimension langagière de l'opposition. On notera néanmoins qu'il emploie quelques termes de français (et des éléments de morphologie pseudo-française) dans son texte<sup>4</sup> – peut-être avec ironie. Il se place ainsi dans une certaine conception de l'épique<sup>5</sup>, tout en signalant un fait par ailleurs très clair de différence linguistique oc/oïl entre la direction de la croisade et certaines de ses troupes du domaine d'oc, comme plus généralement entre la direction de la croisade et ceux qui y résistent.

C'est dans le texte anonyme<sup>6</sup> que la question de ce qui fait l'identité des résistants se pose vraiment. Celle-ci est par définition complexe, l'auteur ayant à manœuvrer pour une union large des Méridionaux qu'il appelle à s'unir contre la croisade et derrière les Raimondins. On a là le cœur du problème : motiver une opposition légitime à l'Église (et les difficultés salvifiques qui en découlent) et créer un consensus face à la figure du Raimondin comme chef de guerre et chef politique, lequel ne fait pas l'unanimité. L'auteur pense la possibilité de l'union des Méridionaux de façon complexe, et en tension avec une conceptualisation de l'ennemi-étranger. L'union doit émerger d'un choix politique qui consiste en un assentiment de cœur à celui qui, dans le discours de l'auteur, tend à la place souveraine c'est-à-dire le comte Raimond. Pour inciter à ce choix et le motiver chez son public, l'Anonyme recourt à divers arguments politiques, religieux et culturels. L'élément linguistique fait partie de ce dispositif identitaire.

Nous examinerons comment les langues prennent place dans son dispositif argumentatif.

4 Le texte de Guilhem fait usage d'une langue occitane influencée de français, certainement épique et de circonstance au vu de ses protecteurs croisés, on relèvera pourtant quelques occurrences très nettes qui signalent une mimétique dans les cas d'adresse de locuteurs d'oc à des locuteurs d'oïl. Outre l'effet de comique possible, cette mixité langagière en faveur du plus fort sur le champ de bataille semble vraisemblable. Voir *CCA*, lisses 31 et 32. Ne nous intéressant ici qu'à la conception des partis en présence à travers lesquels se dessine la coalition de la contre-croisade chez l'Anonyme, ces occurrences du texte de Guilhem ne seront pas traitées dans cet écrit.

5 Sur le personnage de Guilhem inspiré d'une culture épique française, voir Robert Lafont, *La Geste de Roland*, Paris : L'Harmattan, 1991, t. II « *Espaces, textes, pouvoirs* », p. 204-209. Nous sommes assez réservée quant à ses conclusions. Voir aussi Marjolaine Raguin, *Propagande politique et religieuse...* ouvr. cit., p. 32-42, et Jean-Marie d'Heur, « Sur la date, la composition et la destination de la *Chanson de la Croisade albigeoise* de Guillaume de Tudèle », in : Caluwé J. de (éd.), *Mélanges d'histoire littéraire, de linguistique et de philologie romanes offerts à Charles Rostaing par ses collègues, ses élèves et ses amis*, d'Heur J.-M., Dumas R., Liège : Association des Romanistes de l'Université, 1974, vol. 1, p. 231-266, et Laurent Macé, « De Bruniquel à Lolmie : la singulière fortune de Baudouin de France et de Guillem de Tudèle au début de la croisade albigeoise », *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de Tarn-et-Garonne*, 126, 2001, p. 13-23.

6 *CCA*, laisse 132-214. Sur la bipartition du texte, pour une dernière étude voir Marjolaine Raguin, *Propagande politique et religieuse...* ouvr. cit., p. 47-57.

### Certes, la différenciation langagière est opérante...

De fait, l'Anonyme prend soin d'aborder l'aspect linguistique pour différencier les différents acteurs, ou grands ensemble d'acteurs du conflit, dans sa chanson. Cela l'amène à définir l'étranger selon des critères de fonctionnalité opératoire en vue de combattre les *clergues e Frances*<sup>7</sup> dont la guerre dit, dans le texte anonyme, difficilement son nom de *croisade*<sup>8</sup>. Cette construction résulte de la nécessité d'élaborer la possibilité d'une union large des individus. L'objectif n'est pas tant de constituer un peuple individué *ex nihilo*, que de tendre à le faire, afin que le public qui se saisira de ce modèle adopte les bons comportements, et devienne ce peuple en résistant à la croisade derrière le comte. L'union conférant alors l'identité.

Cette différenciation des partis en présence se fonde essentiellement sur des questions de langage et de culture qui prennent leurs racines pour une bonne part dans une observation pragmatique des faits, étant entendu que nous étudions ici le travail de propagande idéologique, par le média littéraire, d'un auteur au service d'une alliance Foix-Toulouse, écrivain d'une geste dont on ne saurait attendre objectivité et fidèle compte-rendu. Un cas exemplaire ici sera le silence pudique sur les croisés de langue d'oc. L'auteur use donc de la question délicate de la langue et de la parenté langagière, parfois combinée à un critère géographique.

Bien que ce soit essentiellement la provenance géographique qui soit facteur d'identité pour les croisés comme pour les Méridionaux – on trouve par exemple mention de Bretons<sup>9</sup> et d'Allemands<sup>10</sup>, comme du « *poble d'Avinho* »<sup>11</sup> ou de « *lor de Tholoza* »<sup>12</sup> –, l'auteur comprend clairement la différence linguistique dans sa définition de l'étranger. Ainsi, il fait dire au croisé Foucaud de Berzy :

*Senhors, ieu no soi Bretz, Engles ni Alamans,  
Per qu'ieu-s dic per entendre que aujatz mo romans*<sup>13</sup>.

Il y a là de la part d'un locuteur d'une variété romane, Foucaud de Berzy, l'identification de son *romans* en « mo romans ». Il y a là une mise en tension de

7 Voir CCA, laisse 132, v. 1-2.

8 Voir Marjolaine Raguin, *Propagande politique et religieuse...* ouvr. cit., p. 21, 488-490.

9 CCA, laisse 185, v. 17.

10 CCA, laisse 185, v. 17.

11 CCA, laisse 156, v. 6.

12 CCA, laisse 211, v. 154.

13 CCA, laisse 185, v. 17-18: « Seigneurs, je ne suis ni Breton, ni Anglais, ni Allemand, aussi vous dis-je de prêter l'oreille pour bien saisir ce que je vous dis dans ma langue ».

différents niveaux: « mo romans » est certes différent des langues non romanes que sont ici celles que l'on estime être, chacune individuée, celles des Bretons, Anglais ou Allemands<sup>14</sup>, mais ce *romans* est aussi déterminé par un déterminant possessif 1 pers. sg. masc. (régime) « mon » qui l'identifie comme singulier au sein du champ d'expression en *romans*. Deux ensembles se dessinent, un d'expression romane et l'autre non. On peut d'abord opposer le *romans* aux langues que parlent ces *Bretz, Engles* et *Alamans*, et demeurer ainsi sur le plan d'une opposition entre roman ou pas, c'est-à-dire appartenant ou non à la *romania*. L'usage du déterminant possessif serait alors seulement une façon pour le personnage de parler du *romans* comme de sa langue, opposable à celle de ceux qu'il vient de citer. Néanmoins, cet usage du possessif plutôt que d'un simple article est corroborée par les occurrences du *lengatge* examinées ci-après: autant on peut parler *in abstracto* du « romans »<sup>15</sup>, autant dès qu'un locuteur est amené à s'exprimer dans cette variété ou à en désigner une qui n'apparaît pas comme strictement la sienne, on trouve cet emploi d'un déterminant. Cela autorise à penser qu'en plus d'une distinction entre l'aire du *romans* et celle des langues de peuples d'autres territoires, se marque encore une distinction entre différentes sortes de romans (*mo romans* ≠ de celui d'un autre) et différentes façons de parler en langue non romane, celle de locuteurs de diverses origines géographiques. On ne saurait croire que le choix des *Bretz, Engles ni Alamans* ne soit dû qu'au hasard et à la nécessaire mesure du vers; au contraire, l'auteur semble avoir spécifiquement choisi des locuteurs de variétés vernaculaires clairement étrangères à la *romania*, et dont il devait avoir notion des différences. De plus, avec ces *Bretz, Engles ni Alamans* c'est la seule fois où l'auteur souligne des locuteurs de langues non romanes. À une population d'un lieu donné donc, sa langue propre.

De fait, dans tout le texte de la *Chanson*, qu'il s'agisse de la partie de Guilhem de Tudela ou de l'Anonyme, c'est l'origine géographique de chacun qui constitue sa micro-identité et son parti-pris dans l'affaire de la croisade, sa macro-identité. Ainsi, l'apparition de la langue comme critère de différenciation dans ce cas-là, est tout à fait intéressant bien que rare dans l'œuvre: il n'y a dans la *Chanson* que quatre occurrences qui désignent le langage des partis en présence<sup>16</sup>: *CCA*, laisse 153, v. 5: « E saludec lo comte e dig e son lengatge ». *CCA*,

14 Chacun parlant et comprenant une langue non romane, d'où « per entendre » (laisse 185, v. 18).

15 *CCA*, laisse 185, v. 91.

16 On trouve trois mentions de *latin* (subst. masc.) dans l'œuvre ayant deux sens distincts. Dans le texte de Guilhem ces deux occurrences désignant la langue latine: *CCA*, laisse 5, v. 8 « E Maestre Milos, qui en lati favela », *CCA*, laisse 6, v. 5 « Car faitz far vostras cartas e escriure en latin ». Alors que chez l'Anonyme, il désigne les discours des prédicateurs: *CCA* laisse 194, v. 35 « Que trametan pel setgle

laisse 153, v. 41 : « De tot Crestianesme e del vostre lenguatge ». *CCA*, laisse 185, v. 18 : « Per qu'ie-us dic per entendre que aujatz mo romans ». *CCA*, laisse 185, v. 91 : « Es vengutz enta l comte e dit li en romans ». On notera que de ces quatre occurrences, trois sont directement déterminées par un déterminant possessif (*mo, so, vostre*) et la dernière par son contexte. Il y a donc dans la *Chanson* deux occurrences de « lenguatge » et deux de « romans » pour désigner la langue vernaculaire des partis en présence, et toutes les occurrences figurent dans la partie anonyme du texte. On laisse ici de côté les deux occurrences du latin que l'on trouve chez Guilhem de Tudela dans les laisses 5 et 6, et une occurrence de *lengatge* à la laisse 211 qui ne désigne pas la langue<sup>17</sup>.

*Lengatge* est utilisé dans le contexte du parti méridional et *romans* dans celui des croisés français, on pourrait aller jusqu'à dire que dans le texte anonyme (et du coup ici dans toute la *Chanson*) *lengatge* est usité pour parler de variétés de langue d'oc (laisse 153, v. 5 et 41)<sup>18</sup> alors que *romans* est employé pour désigner le parler (déterminé) de locuteurs de langue d'oïl. Il est évident que cette répartition est propre à une cohérence interne du texte et n'affecte pas le sens général de ces deux mots en ancien occitan, voire même dans la gallo-romania médiévale (voir FEW 5, 361 a-b, FEW 10, 452 a-453 b). On notera aussi que ces quatre occurrences se répartissent sur deux laisses 153 et 185 et que pour chaque ensemble linguistique désigné elles fonctionnent deux à deux. Sur l'emploi de « romans », l'intertextualité littéraire médiévale d'oc et d'oïl et

---

los prezics e-ls latis. » On relève encore chez l'Anonyme, trois occurrences des *latiniers*, des messagers polyglottes : *CCA* laisse, 183, v. 52 « La comtessa apela un sirvent latinier », *CCA*, laisse 200, v. 115 « Que pos vi vostras letras e vostre latinier », *CCA*, laisse 192, v. 46 « A trames per las terras e clergues e latiniers ».

17 *CCA*, laisse 211, v. 23 : « E pessem d'est lengatge, com sia milhoratz ». Une occurrence du *lengatge* qui se réfère aux propos précédents du jeune comte Raimond (v. 18-22) plutôt qu'à une fonction métonymique du langage désignant la terre. Nous traduisons (en accord avec le contexte) : « Et songeons à ce discours, à la façon dont améliorer la situation décrite. » Même si l'on devait retenir qu'ici *lengatge* désignait par métonymie dans lequel on parle cette variété en particulier, on verra avec *cest* une détermination de la variété – d'autant plus que l'énoncé est ici bien ancré dans la situation d'une contrée en particulier, ici Toulouse. Même dans le cas où *lengatge* aurait le sens de « pays, contrée » (cf par exemple Lv 4, 363-364), celui-ci est inscrit dans le contexte de l'oeuvre dans une dimension locale. Il est aussi possible de voir dans l'occurrence de *lengatge* à la laisse 153 (v. 41) une désignation du pays à travers sa langue mais toujours prise dans la dimension locale (« vostre lenguatge »).

Enfin, la seule occurrence de *lenga* dans le texte a un sens anatomique, doublé d'un sens métaphorique qui désigne l'armement de la prédication dans : *CCA*, laisse 208, v. 49 : « Los coratges essendre e las lenguas forbir », « échauffer les cœurs et fourbir les langues ».

18 Il s'agit d'une déduction faite à partir de la provenance géographique des locuteurs ou de ceux identifiés par leur *lengatge* : Avignon (intercompréhension avec le comte de Toulouse, mais le *lengatge* reste déterminé « son », « vostre »).

la lexicographie afférente<sup>19</sup> indiquent clairement l'identification d'une variété linguistique dérivée du latin, ici dissociée par l'auteur des langues germaniques ou celtiques. Le *lengatge* est quant à lui la langue, le langage, qui peut avoir une valeur métonymique parfois auto-référencée, ou désignant peut-être la contrée considérée à travers son langage spécifique<sup>20</sup>.

On s'intéressera ici à l'occurrence du vers 41 de la laisse 153: « De tot Crestianesme e del vostre lenguatge ». Rappelons que les deux occurrences du *lengatge* sont situées dans cette laisse 153, et l'on ne peut manquer d'y voir un lien direct avec leur valeur contextuelle: la laisse 153 c'est le début de la campagne de reconquête de la Provence par les Raimondins de retour de Latran. C'est le moment où l'on compte les troupes potentielles et l'on ravive les liens au sein de ce que les partisans du comte Raimond, dont l'auteur anonyme, souhaitent être une future coalition.

La scène de la laisse 153 a lieu d'abord au château du Tolonée à Marseille<sup>21</sup> où un messager venu d'Avignon vient rencontrer le comte Raimond VI pour l'inviter à rejoindre sa ville; un message qu'il lui transmet « e so lengatge » (v. 5). Trente-six vers plus tard le comte est à Avignon, et c'est en parlant au dignitaire avignonnais Arnaut Audegier que le Raimondin fait référence à « vostre lenguatge » (v. 41). Ce *lengatge* de la laisse 153 est donc dans les deux cas celui des Avignonnais.

Arnaut Audegier s'adresse ainsi au comte au nom de l'assemblée qui prête serment<sup>22</sup>:

*Senher coms de Sent Gili, recebetz gentil gatge  
E vos e le car filh, qu'es de lial linatge:  
Totz Avinbos se met e-l vostre senhoratge,  
Que cadaüs vos lhiura son cor<sup>23</sup> e son estatge,  
E las claus e la vila e los ortz e l'intratge.  
E so que vos dizem no-us tenguatz a folatge  
Que no i a falhimen, ni orgolh, ni oltratge:  
Mil cavalers valens complitz de vasalatge*

19 Lv 7, 373 b- 374 a; Gdf7, 230 c; TL 8, 1438; [Paris, 1880-1895<sup>1</sup>] DMF <roman> (dernière consultation en ligne le 5 mars 2014), FEW 10, 452a-453b.

20 Lv 4, 363b-364a; Gdf4, 713a-b; GdfC 10, 62b; DMF <langage> (dernière consultation en ligne le 5 mars 2014), FEW 5, 361a-b.

21 Il s'agissait de la résidence des vicomtes de la ville. Voir Martin-Chabot (*La Chanson... op. cit.*, t. II, p. 90-91, note 1), ainsi que Henry de Gérin-Ricard et Émile Isnard, *Actes concernant les vicomtes de Marseille et leurs descendants*, Archives du Palais, 1926, p. XXVII.

22 CCA, laisse 153, v. 15-17.

23 Nous maintenons ici la leçon de A, contre Martin-Chabot qui corrige en « cors ». Le caractère affectif de la déclaration est significatif dans le texte de l'Anonyme. On pourra arguer d'une erreur du scribe et d'un souci de réalisme, néanmoins s'il erreur il y a elle serait justement induite par le sens du texte.



*E cent melia omes d'autres valens de bon coratge  
E an fait sagrament e plevit per ostage  
C'oïmais demandaran tot lo vostre dampnatge;  
E tindretz en Proensa totz vostre dreituratge  
E las rendas e-ls ces e-l traüt e-l peatge,  
E non ira camis si no da guidonatge.  
E nos tindrem de Rozer totz los pas e-l pasatge,  
E metrem per la terra la mort e-l carnalatge,  
Tro que cobretz Tholosa ab lo dreit eretatge;  
E-l cavaer faïdit ichiran del boscatge,  
Que mais no temeran tempesta ni auratge.  
E no avetz e-l mon enemic tant salvatge  
Que si-os fa mal ni tort, que non prendra ontatge.<sup>24</sup>*

Après une déclaration grandiloquente dans laquelle il assure au comte que désormais personne ne lui causera de préjudice sans avoir à craindre les Avignonnais (v. 18-28), Arnaut entre dans le vif du sujet : les dix vers suivants sont instructifs quant aux actions requises de tout fidèle à la coalition raimondine. Cette seconde partie du discours peut être perçue comme un manifeste de l'action de préservation et de reconquête des droits et des territoires raimondins. La possession de la Provence est un premier pas nécessaire vers Toulouse, véritable objectif (« Tro que cobretz Tholosa ab lo dreit eretatge ») : l'auteur souligne l'unité politique et territoriale dans les états du comte.

Ce qui nous intéresse ici plus spécifiquement c'est la réponse de Raimond VI. Elle est concise, mais résume bien les aspects que prend, pour l'Anonyme, la défense des comtes raimondins par les populations qui leur sont inféodées :

– *Senher* », so ditz lo coms, « cauziment e barnatge  
Faitz si m'en amparatz, e auretz l'avantatge

24 CCA, laisse 153, v. 18-38 : « Sire comte de Saint-Gilles, recevez un noble gage, vous et votre cher fils, rejeton d'une loyale race : tout Avignon se met en votre seigneurie et chacun vous livre son cœur et sa maison, la ville et ses clefs, les jardins et l'entrée dans l'enceinte. Ne prenez pas pour une folie ce que nous vous disons, car il n'y a là ni erreur, ni orgueil, ni exagération : mille chevaliers vaillants, modèles de bravoure, et cent mille autres hommes pleins de courage ont fait le serment en donnant caution qu'ils poursuivront désormais la réparation de tout tort qui vous sera fait ; vous posséderez en Provence tous vos droits seigneuriaux, rentes, cens, corvées, péages et personne ne circulera sans payer le droit de sauf-conduit. Et nous garderons tous les défilés et passages du Rhône et à travers le pays nous porterons la mort et le carnage jusqu'à ce que vous ayez recouvré Toulouse et tout votre légitime héritage. Et des bois vont sortir les chevaliers 'faïdits', qui n'auront plus à redouter de tempête ni d'orage. Vous n'avez au monde ennemi, si redoutable soit-il, qui n'en doive être pour sa honte s'il vous fait quelque mal ou tort. » (traduction modifiée).

*De tot Crestianesme e del vostre lenguatge,  
Car restauratz les pros e Joia e Paratge* »<sup>25</sup>.

On remarque dans ces vers que défendre le comte consiste à :

- démontrer du « *cauziment e barnatge* » ;
- en avoir « *l'avantatge de tot Crestianesme e del vostre lenguatge* » ;
- rétablir les preux, Joie et « *Paratge* ».

La force des mots à la rime souligne la dimension totale et complexe de l'engagement derrière le comte de Toulouse. On notera aussi la mise en tension de « *tot Crestianesme* » d'un côté et « *del vostre lenguatge* » de l'autre. Raimond VI répond à son interlocuteur, mais, à travers lui sont visés tous ceux qui sont prêts à suivre et défendre le comte de Toulouse dans sa guerre contre la dépossession. Les défenseurs de Toulouse et de ses comtes sont des hommes de bien envers lesquels la Chrétienté sera reconnaissante<sup>26</sup>. Ceux-là se battent pour les preux<sup>27</sup>, le retour et le maintien de *Joia* et *Paratge*.

L'usage de « *vostre lenguatge* » n'est pas la marque d'une dissociation entre le langage du comte et celui des Avignonnais, mais bien celle d'une unité, la reconnaissance d'un élément partagé. Le texte annonce que ces Avignonnais auront la gratitude de la chrétienté tout entière, qui englobe ceux que l'auteur considère comme étrangers, y compris ceux des Français opposés à la croisade – par exemple l'archevêque de Lyon<sup>28</sup>. Par la suite, les récriminations des croisés Hugues de Lacy, Foucaut de Berzy, Alain de Roucy (vassaux de Simon de Montfort) et de Raoul de Soissons et Amaury de Craon viendront s'y ajouter et contribueront à décrédibiliser la croisade<sup>29</sup>.

Il y a deux possibilités pour interpréter ce « *vostre lenguatge* », amenant toutes deux à une même conclusion.

Soit Raimond VI se comprend dans l'ensemble de ceux qui parlent ce « *vostre* » *lengatge*, et il exprime ainsi sa gratitude propre autant que celle des

25 CCA, laisse 153, v. 39-42 : « 'Sire', répondit le comte, 'si vous prenez ma défense, vous faites preuve de bon sens et de vaillance et vous serez louangés par toute la Chrétienté comme dans votre contrée, car vous restaurez les preux, Joie et Parage.' ».

26 Ce choix du terme « *crestianesme* » nous semble sciemment choisi pour rendre la Chrétienté présente, en tant que communauté des chrétiens au sens religieux, et pas seulement parce que cela représente les frontières de ce que le monde médiéval occidental a tendance à considérer comme civilisé, justement parce que chrétien. Voir Marjolaine Raguin, *Propagande politique et religieuse...* ouvr. cit., p. 73-369.

27 Les « *pros* » ce sont tous ceux qui se battent pour la libération des terres conquises par la croisade ou qui menacent de l'être, on pensera ici au modèle des ancêtres glorieux Roland et Olivier, présents trois fois dans le texte : laisses 183, v. 7 ; 185, v. 22 et 192, v. 74-75.

28 Voir son intervention à Latran, CCA, laisse 148, v. 40-56.

29 Voir Marjolaine Raguin, *Propagande politique et religieuse...* ouvr. cit., p. 442-448.



Toulousains et de tous ceux qui lui sont inféodés. Il s'exprimerait alors en tant que représentant de la communauté ainsi que le ferait le maire d'une commune déclarant à ses administrés « votre ville... ». Ce procédé rhétorique permet alors à l'orateur de produire dans son public un sentiment exacerbé d'appartenance, jouant sur la corde sensible d'une forme de fierté éventuellement patriotique – ou ce qui s'en approcherait. Raimond VI parlerait alors d'un ensemble dans lequel il serait inclus, l'auteur utilisant une seconde personne – délibérément tournée vers l'autre donc, le destinataire – afin de mieux rassembler et impliquer son public. Dans les limites de ce que le texte permet d'en comprendre, ce serait là une compréhension la plus large possible de ce « vostre languatge ».

Il serait absurde de prétendre que le comte est totalement étranger à l'ensemble désigné par ce *lengatge*. La seule compréhension minimale crédible<sup>30</sup> est que le comte de Toulouse vise bien là une entité linguistique différente de la sienne propre, avec laquelle cependant, il a plus en commun que le reste de la Chrétienté, et dont il est de toute manière le seigneur<sup>31</sup>. La mise en tension, d'un côté, de « vostre languatge », et de l'autre, de la Chrétienté tout entière, répond à une logique binaire dans laquelle ce qui, dans l'affaire de la croisade albigeoise, est extérieur au parti méridional est tout de même compris dans la Chrétienté. Sans être nécessairement inclus dans le « vostre languatge » le comte de Toulouse se situe dans un entre-deux (un espace abstrait du *lengatge*?). Il peut être en partie assimilé à ceux de « vostre languatge » puisque tous partagent une opposition commune à la croisade contre ces étrangers que sont les croisés<sup>32</sup>. De ce fait, le comte de Toulouse et Saint-Gilles ne peut être étranger; bien au contraire, ancré au cœur de ses territoires, il est l'anti-étranger par excellence. Ainsi l'espace de « vostre languatge », bien qu'entité à laquelle le comte

30 Affirmer que le comte de Toulouse est totalement étranger à ceux de « vostre languatge » serait insensé. La volonté de l'auteur est non pas de créer une communauté identifiée par des frontières géographiques, mais soudée par un sentiment d'union politico-féodale derrière les Raimondins. Le syntagme *coms de Sent Gili* souligne une pragmatique conscience de l'étendue du domaine héréditaire raimondin.

31 Sur l'ancrage provençal et la titulature des comtes de Toulouse, notamment aussi comtes de Saint-Gilles et marquis de Provence, voir Laurent Macé (*Les comtes de Toulouse et leur entourage XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles. Rivalités, alliances et jeux de pouvoir*, Privat, 2000, p. 23-53, particulièrement 38-53).

32 Voir laisse 196, v. 20 b-21 : « *dampnar ni destruzir / Per una gent estranha, que fa-l lum escantir* », 'Souffrir et détruire par des étrangers qui font disparaître la lumière [du monde]' (traduction modifiée). Ce *lum* qui risque d'être éteint c'est à la fois l'espérance, la vie, les valeurs traditionnelles de la société méridionale mises en scène dans l'œuvre anonyme, mais aussi et surtout le vrai christianisme romain (pas celui des clercs de la croisade), et donc l'accession au salut, dont l'Anonyme prétend que les Raimondins sont les protecteurs ultimes dans cette affaire. Voir Marjolaine Raguin, *Propagande politique et religieuse... ouvr. cit.*, p. 250 notamment. Sur l'usage d'*escantir* pour souligner dans quel camp se trouve la promotion du bien et du mal lors du pseudo-*planh* de Simon de Montfort, voir CCA, laisse 208, v. 13 : « *E per los mals escendre e pels bes escantir* ».

n'appartiendrait pas, semblerait être *a minima*, une partie d'un ensemble plus grand. Ainsi les Avignonnais eux-mêmes sont une part des preux du v. 42 : lutter pour la libération c'est être libérateur et libéré.

Sur la mise en tension du *Crestianisme* et du *lengatge* on notera aussi l'importance de l'individu. On traduit parfois *lengatge* par la contrée sans référence à l'individu ou l'ensemble de locuteurs qui parlant une variété particulière font l'identité d'un pays ou d'une contrée particulière, faisant certainement un pas de trop sur la sémantique d'un terme qui ne désigne que métonymiquement le lieu où les individus parlent telle ou telle variété linguistique. On associe alors à la terre nommée, ici *Avinbon*, une forme particulière du *lengatge* de ses habitants [parlée par eux] et qui serait selon la logique du texte, part d'un ensemble conceptuel le *lengatge*. Le même raisonnement territorial – bien que non linguistique – peut être appliqué à la mention du *Crestianisme* qui désigne l'ensemble des chrétiens et de là les territoires sur lesquels ils sont répartis.

Selon la logique du texte qui répartit le *lengatge* chez les locuteurs méridionaux, et le *romans* chez ceux des pays septentrionaux, on conviendra que ce *lengatge* déterminé comme étant celui des Avignonnais appartient à un ensemble linguistique plus grand, le *lengatge* – ici conceptuel et jamais explicité comme tel c'est-à-dire sans déterminant possessif –, tout comme le *romans* l'est au Nord. Néanmoins, dans un cas comme dans l'autre, si la langue sert bien à dissocier ceux d'ici des étrangers – *la gent estranha* – et est un facteur d'identité locale<sup>33</sup>, elle ne constitue pas directement dans le système argumentatif de la *Chanson* un critère pour expliquer l'engagement politique dans la croisade ou la résistance. Elle est un facteur d'identité au sein d'un plus grand ensemble culturel en premier lieu, lequel est ensuite intégré à une question plus large d'engagement politique sur des valeurs partagées et des intérêts communs dont la figure du chef se fait le représentant, le gardien, et le promoteur.

Ainsi l'Anonyme instille bien dans son texte une différenciation linguistique entre les croisés et les résistants à la croisade – *romans* vs *lengatge* – tout comme il subdivise chacun des deux ensembles en variétés parlées liées à l'origine géographique du locuteur ou du destinataire. Cependant, l'identité conférée par le *lengatge* d'oc, toujours dans ses réalisations locales donc dialectales concrètes, ne suffit pas à bâtir littérairement l'identité politique.

33 Il en découle aussi l'importance de la dimension géographique de ces *lengatge* et *romans*, toujours d'un lieu déterminé par l'origine de leur locuteur.

### ... mais elle ne suffit pas à faire l'identité politique

En effet, bien que la langue, ou les langues, soient facteurs d'identité et d'union elles ne suffisent pas à faire l'identité politique dans la *Chanson*. L'auteur s'attache à ménager les susceptibilités locales et manœuvre pour que le comte apparaisse comme le « *senhor natural* »<sup>34</sup> de tous et non des seuls Toulousains.

Il est essentiel d'avoir à l'esprit que l'Anonyme ne peut s'appuyer à aucun moment sur une entité politique commune antérieure ou contemporaine à son récit : il s'emploie à la faire advenir par le discours. Pour ce faire l'auteur se fonde sur ce lien d'homme à homme qui unit vassal et seigneur<sup>35</sup>. Si ces alliances féodales doivent toujours être réactualisées, c'est particulièrement vrai dans un contexte où les sirènes du clergé comme les dangers du *faidiment* provoquent des infidélités<sup>36</sup>.

La complexité de la réalité politique est très nette dans le texte, ne serait-ce qu'à cause de l'ambiguïté de la prise de position du suzerain français et de ce qu'implique la rébellion à l'Église. L'union qui doit advenir se fonde sur des valeurs tout à la fois déjà connues et que l'argumentation anonyme tente de rendre communes, déjà existantes et toujours en construction dans le récit.

La communauté qui doit s'établir avec le Raimondin pour chef n'est jamais identifiée par des traits linguistiques communs dans la *Chanson*. Nous avons bien noté l'emploi de *lengatge* et de *romans* mais ce n'est jamais le *lengatge* de tous ou le *romans* de tous comme facteur d'union, ce sont les réalisations dialectales de lieux variés – et à ce titre nous avons là un témoignage sociolinguistique intéressant de la construction de l'identité et de l'étranger. La langue est donc outil de communication – mais rarement mentionnée – sans que l'unionisme ne soit employé par l'auteur. Il ne s'agit pas de mésestimer l'évidence d'un partage *de facto* que la littérature occitane a largement participé à unifier et identifier, pourtant cette omission de l'auteur est significative et mérite analyse. On ne peut considérer qu'il s'agit là d'un oubli. L'Anonyme n'oublie pas, l'étude de son œuvre est éclairante à ce sujet<sup>37</sup>. Il ne pourrait donc avoir oublié un pareil argument. S'il n'oublie pas c'est alors qu'il fait le choix délibéré de ne pas retenir la langue partagée comme ce qui unit les populations derrière le Raimondin,

34 CCA, laisse 188, v. 89.

35 On pourra voir dans ce contexte les travaux d'Hélène Debax, dont *La féodalité languedocienne, XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, Serments, hommages et fiefs dans le Languedoc des Trencavel*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2003 ; et pour les relations, parfois houleuses, et toujours pragmatiques des Raimondins avec leurs vassaux voir Laurent Macé, *Les comtes... ouvr. cit.*, p. 251-284.

36 Voir Laurent Macé, *ibid.*

37 Sur les développements idéologiques dans la partie anonyme de la *Chanson de la Croisade albigeoise*, voir Marjolaine Raguin, *Propagande politique et religieuse... ouvr. cit.*

et au vu du ralliement à la croisade de certains Méridionaux, on comprend aisément l'impasse faite sur ce critère pour fonder une union politique. De fait, cette union est pensée sur la base de valeurs communes, or le partage de la langue d'oc n'est pas un gage suffisant. Toutefois l'étude de l'occurrence de « vostre lenguatge »<sup>38</sup> montre que la dynastie raimondine se tient au cœur de ceux qui partagent ce *lengatge*, cela, bien que l'auteur ne choisisse pas de faire de cette appartenance la marque de l'unité.

Au-delà de ce qui apparaîtrait comme une évidence de la linguistique historique, la langue dans un état dialectal ou conceptuellement unifiée n'est donc pas non plus l'élément catalyseur des populations dans la *Chanson*.

Il semble que la partie anonyme du texte est dépourvue de dimension idéologique en ce qui concerne la langue, certainement tout simplement parce que cela ne suffirait pas. La langue d'un Avignonnais, commune et différente de celle d'un Toulousain n'est pas le choix d'un locuteur, elle lui est donnée par son identité géographique, pas politique. Alors que dans notre cas, c'est bien l'identité politique de soutien des Raimondins qui doit être présentée comme un choix. Un choix logique certes, car se fondant sur des éléments partagés dont les valeurs ou le catholicisme ou ce *lengatge*, mais une décision politique puisqu'il s'agit de suivre un seigneur – élu de cœur – pour défendre ensemble un territoire et un héritage communs. L'héritage étant entendu ici dans toutes ses dimensions individuelles et sociétales, tant du point de vue de l'avoir que de l'être. Dans le cas des comtes de Toulouse comme des Avignonnais, la question n'est pas celle d'une union linguistique, c'est la cause partagée qui les motive. Même sous domination croisée leur langue et ses dialectes sont les leurs, signe que le problème et donc la solution pour ébranler une contre-croisade n'est pas là.

La dimension ethnolinguistique du texte, permettant de définir ceux qui se rattachent à la civilisation méridionale telle que la dessine l'Anonyme, se construit en creux. De fait, les mentions de langages différents sont rares, deux pour les croisés de langue romane et deux pour les résistants méridionaux. L'appel fait aux services de « latiniers » rend peut être aussi compte de cette partition dialectale de l'espace, ceux-ci demeurant d'abord des messagers. De plus, si le parler des croisés est du « romans » désignant chez l'Anonyme la vaste zone romane septentrionale, cette terminologie désigne aussi l'occitan à l'intertextualité. Ainsi, dans le texte, l'espace linguistique roman est fondamentalement dialectalisé, sans exploitation dans la terminologie de la dissociation entre

38 CCA, laisse 153, v. 41, cf *supra*.

dialectes d'oïl et d'oc (une dissociation claire donc mais non surexploitée). On sait seulement que ceux qui parlent un roman septentrional sont tout autant *gent estranha* que les Bretons – et c'est suffisant pour l'usage ou le non-usage de ce argument qui, pour l'auteur, n'en est pas véritablement un. Rien de bien caractéristique donc d'une distinction linguistique sur laquelle notre auteur insisterait vraiment.

Ce que nous identifions aujourd'hui comme la langue occitane ou ses différents dialectes sont dits « *lengatge* », l'auteur ne mentionnant jamais le propre langage du comte Raimond alors même qu'il est au cœur de ce système de propagande idéologique mis en œuvre par l'Anonyme. La réalité linguistique dite « romans » est elle aussi par définition dialectale. Chacun parle « *mo romans* » ou « *son lengatge* » ce qui permet pourtant bien l'identification de deux ensembles distincts. Au sein de ces deux ensembles il y a stricte intercompréhension : le toulousain (né à Beaucaire...) Raimondet débat avec le provençal Gui de Cavaillon et, les croisés partagent un *romans*, ne craignant d'être incompris que de locuteurs de langues extérieures à la *romania*. On remarque que la dernière occurrence donne : « dit li en romans »<sup>39</sup> : tout possessif a disparu. Cette fois, ce qui est désigné « romans » est résolument partagé par les deux interlocuteurs. Dès lors, « *mo romans* » devient une variante dialectale du « romans » partagé par les croisés septentrionaux. Il n'y a pas de raison de ne pas appliquer ces remarques pour penser la langue des résistants à la croisade, ou plutôt le système de répartition linguistique que l'on peut tenter de reconstruire comme étant celui pensé par l'auteur et lui servant de référence pour l'espace de la *galloromania* aux prises avec les affaires (décisionnaires) de la croisade. Il faut donc inférer que le *lengatge* est bien lui aussi un outil linguistique intellectuellement conceptualisé et identifié par l'auteur mais qui n'a d'existence réelle, c'est-à-dire comme réalisation langagière, que dialectalisée. Un dialectalisme signalé aussi par la détermination possessive « *vostre* » ou « *son* ». Comme Foucaud de Berzy parle *en romans* au moyen de « *mo romans* », pour s'exprimer dans une des variétés du *lengatge*, on parle comme un Avignonnais. Il faut donc en déduire que la zone d'expansion du *lengatge* serait celle des pays de même langue, donc de langue d'oc comme Avignon à l'époque visée, et donc que l'on s'exprimerait en diverses variétés du *lengatge* dans les différents zones géographiques occitanes. Enfin, ces dialectes romans du Nord et du Sud sont opposés aux langues germaniques (anglais, allemand) et celtique (breton)<sup>40</sup>. Les langues des partis sont des arguments satellites : il y a des croisés et des soutiens des Raimondins des deux côtés.

---

39 CCA, laisse 185, v. 91.

40 Voir *supra* laisse 185.



Au-delà du pragmatisme langagier et culturel, la partition entre ces deux zones linguistiques du *lengatge* et du *romans* repose aussi pour l'auteur sur un sentiment d'appartenance idéologique et politique. Le langage, dans sa différenciation, devient un outil politique soumis aux mêmes contraintes idéologiques que le reste du texte.

Rien ne permet, au-delà du bon sens, de penser que l'Anonyme façonne son union des Méridionaux autour de la conscience d'une communauté linguistique plus ou moins lâche. D'ailleurs, contrairement à ce qu'un premier élan pourrait amener à penser, un unionisme linguistique forcené et irréaliste serait contre-productif pour l'auteur anonyme. Il ne serait en effet qu'une affirmation dans laquelle chacun aurait certainement conscience de perdre ce qui lui est propre et qui encouragerait à coup sûr dans un premier temps – le seul qui compte en période de combat – un repli identitaire local. Au contraire, souligner les variétés linguistiques locales prend tout son sens : l'auteur utilise les particularismes de chaque communauté pour fonder sa dynamique d'union. Cette démarche est adroite, elle consiste à ancrer l'argumentation dans l'affect du public en montrant que les valeurs défendues par le comte Raimond sont celles de chacun, constitutives de sa culture propre<sup>41</sup>. Le message est efficace : au-delà des particularismes linguistiques se tient un discours de rassemblement respectueux d'une différence qui unit.

Les personnages partagent des valeurs communes et dépassent leurs différences pour préserver ce qu'ils ont en commun ; car au fond c'est cela l'héritage. Unis à la suite des Raimondins, il s'agit de revendiquer Toulouse au nom du comte, le comte en leur nom et donc Toulouse en leur nom. Et, de fait, au second récit d'une rencontre entre Avignon et les Raimondins : la ville crie « Tholosa!<sup>42</sup> ». L'identité créée par le texte est une identité raimondine – on pensera à Robert Lafont écrivant que l'œuvre pourrait se « sonner facilement un Ramon VII<sup>43</sup> ».

Une dernière raison pour que l'auteur n'insiste pas sur la communauté linguistique pourrait être que l'espace de langue d'oc dépasse, et de loin, les frontières des territoires sous domination du lignage raimondin et qui aspirent à la contre-croisade. En tant qu'ensemble plus grand, il devient non pertinent pour

41 Cette démarche de l'auteur est constante : qu'il s'agisse des villes, des femmes, des valeurs ou des aspects religieux du discours, l'Anonyme cherche toujours à faire en sorte que le public se sente personnellement concerné par l'action.

42 CCA, laisse 154, v. 34.

43 Robert Lafont, « Las ideologias dins la part anonima de la *Cançon de la Crosada* », in : *La bataille de Muret et la civilisation médiévale d'Oc*. Actes du colloque de Toulouse (9-11 septembre 1963), Annales de l'Institut d'études occitanes, s.a., 1963, p. 89.



son propos. Ce serait comme confondre aujourd'hui France et francophonie. On peut donc penser que l'auteur est face à un manque de lexique pour définir un espace géolinguistique et qu'il ne palliera pas cette absence parce qu'il n'en ressent pas le besoin. Enfin, il n'est pas question pour lui d'utiliser la terminologie – littéraire avant tout – qui parlerait de *lemozi* ou de *lenga romana* pour qualifier le dialecte des Avignonnais ou d'autres de ceux que l'on pourrait dire des « gens qui parlent et non qui composent ». Ce serait aussi cela la chronique historico-épique: devoir rendre dans une langue littéraire la réalité d'une *parladura* des vivants avignonnais.

### Conclusion

Les deux partis qui s'opposent dans cette croisade, selon le récit qu'en fait l'Anonyme, ont des identités plurielles. La langue en est un élément important et pourtant satellite dans le système idéologique développé par l'auteur. Les coalisés méridionaux comme les croisés sont bien, dans le texte, caractérisés par le partage de ce que l'on pourrait appeler une langue conceptualisée, néanmoins celle-ci est toujours présentée, de façon bien pragmatique d'ailleurs, comme réalisations dialectales en diatopie. S'il est bien retenu pour distinguer Méridionaux et Septentrionaux, schématiquement résistants ou croisés avec respectivement l'usage de *lengatge* et de *romans*, le critère linguistique n'est pas présenté comme un argument d'union politique derrière le Raimondin et *a fortiori* dans le camp croisé. Ces facteurs d'identification langagière que l'on dirait union partielle dans la diversité participent à une argumentation culturelle plus large autour de la notion d'héritage fédératrice. La principale difficulté d'une argumentation autour d'un *lengatge* fédérateur est pour bonne part certainement la persistance de certains locuteurs d'oc dans la croisade<sup>44</sup>, même après le

44 C'est le cas des Clermontois « los Clarmontes », de barons du pays gascon, Armagnac, Bazadais, Quercy et d'autres encore « del paes » (CCA, laisse 210, v. 17, 21) ou d'ailleurs lors du siège de Marmande (voir CCA, laisse 210, v. 15-22). L'Anonyme a beau être discret sur ces dissensions à l'intérieur de la zone d'oc, car l'on peut supposer que ces seigneurs sont censés partager des valeurs, au moins du point de vue du mythe littéraire du *trobar*, ils n'en demeurent tous pas moins des seigneurs féodaux aux prises avec différents degrés d'alliances et d'intérêts variés. Ces mentions des croisés méridionaux sont nombreuses dans le texte de Guilhem de Tudèle (à commencer par Raimond VI), et rare chez l'Anonyme où on les trouve à la laisse 210, liées aux événements de Marmande et à l'arrivée du soutien royal français. À noter d'ailleurs que ces Méridionaux croisés ne sont pas, comme les Français, seulement des croisés venus parfois, on l'a vu, de l'extérieur de la *romania* médiévale puisque la *crozada* est devenue essentiellement *guerra*, voir Marjolaine Raguin, *Propagande politique et religieuse... ouvr. cit.*, p. 488-490. CCA, laisse 210, v. 13-15 : « E lo coms n'Amaldrics s'en vai en Agenès / Ez ac en sa cumpanha cavalers e clergues / E-ls baros de la terra e-ls crozatz e-ls Frances », 'Et le comte Amaury s'en alla en Agenais ; il y avait pour l'accompagner des chevaliers, des clercs, des barons du pays, des croisés et des Français'.

changement de parti des Raimondins, et corollaire à cela, la multiplication des soutiens à la cause raimondine venue d'outre les territoires d'oc. L'Anonyme œuvre activement à démontrer que le conflit n'a rien de local, et a pour chefs de file des Raimondins, fils de reines<sup>45</sup>, touchant ainsi *tot Crestianesme*<sup>46</sup>. De plus, cette zone d'oc dépasse aussi très largement l'espace des territoires conquis par la croisade et sur lesquels le comte de Toulouse cherche à reprendre la main. On pourrait sur ce point même discuter encore de ce que recouvre cette zone du *lengatge*: la zone d'oc, comme semble le signaler la construction duelle avec le *romans* (septentrional, d'oïl), ou la seule zone de prétention politique des Raimondins? En somme, l'argument linguistique serait pour l'auteur trop limitant, car à la fois englobant un ensemble géolinguistique trop vaste et créant un champ des connivences identitaires trop étroit.

Selon un schéma intellectuel et identitaire bien connu, ce qui, dans le discours anonyme, établit la communauté qui se reconnaît derrière le Raimondin c'est la mise en scène d'une confrontation avec l'étranger, la *gent estranha*. Face à cet ennemi commun dont on réduit le polymorphisme sans trop l'appauvrir en construisant un ethnotype non seulement Français mais croisé, la question de la représentation des langues et des identités dans la chanson en est témoin parmi d'autres, le peuple résistant se choisit, toujours dans la fiction de la *canço fidèle* à la *gesta*, un seigneur raimondin, christique<sup>47</sup> et garant de l'ordre établi, hérité des pères glorieux<sup>48</sup>. La langue commune comme élément fédérateur des résistants à la croisade n'est donc résolument pas un argument dans le texte anonyme parce que ce serait retenir le plus petit dénominateur commun de ces populations – et encore pas de toutes. Il faut faire le pari que là où il dressait les fondations idéologiques d'un grand peuple uni par des valeurs communes derrière les Raimondins dont il tâchait d'établir la légende, l'auteur eut trouvé l'argument linguistique bien pauvre et sans ambitions – s'il l'avait pensé. Cette confrontation armée et idéologique, dans l'histoire et dans le texte avec une *gent estranha* à l'heure où Raimond VI et son fils sont de fait déliés de leur serment

45 Voir Marjolaine Raguin, *Propagande politique et religieuse...* ouvr. cit., p. 98-112. Voir aussi *CCA*, laisse 148, 52-56, et 14315-16 : « E del milhor linage que sia ni anc fos, De Fransa e d'Anglaterra e del comte n'Anfos », 'Et du meilleur lignage qui soit ni ait été, celui de France, d'Angleterre et du comte Alfonse'. Rappelons que Raimond VI était fils de la reine Constance, sœur de Louis VII, et époux de Jeanne, fille du roy Henry II, mère de Ramond VII. Sur ces deux « reines », voir Laurent Macé, *Les comtes de Toulouse...* ouvr. cit., p. 58-61.

46 Voir *CCA*, laisse 153, v. 41.

47 Voir Marjolaine Raguin, *Propagande politique et religieuse...* ouvr. cit., p. 326-347.

48 Sur ces questions on pourra voir Marjolaine Raguin, *Propagande politique et religieuse...* ouvr. cit., se référer à l'index, et Robert Lafont, « *Las ideologias...* » art. cit., ainsi que la reprise partielle dans *La geste...* ouvr. cit.

de fidélité au roi de France qui les assaille<sup>49</sup>, où le suzerain aragonais d'un temps est mort<sup>50</sup> et alors que l'empereur comme le roi d'Angleterre soutiennent la cause en traînant les bottes<sup>51</sup>, c'est l'occasion pour l'entourage comtal de rêver d'indépendance dont on finirait par penser qu'elle fut la plus grande chance du Midi pour prendre conscience de lui-même, à une défaite près.

49 CCA, laisse 213, v. 57-73. Voir Marjolaine Raguin, *Propagande politique et religieuse... ouvr. cit.*, p. 230. C'est Louis de France, futur Louis VIII qui attaque Toulouse en juin 1219, lorsque se termine la *Chanson*, laisse 214.

50 Pere II d'Aragon était mort lors de la bataille de Muret le 12 septembre 1213.

51 Il ne faut pas négliger l'intervention anglaise à Latran en faveur du jeune comte Raimondet ou le séjour anglais de Raimond VI et de son fils avant le concile (Guilhem de Puylaurens, *Chronique (1145-1275). Chronica magistri Guillelmi de Podio Laurentii*, éd., trad. et annoté par J. Duvernoy, Paris : CNRS éd., 1976 (Sources d'histoire médiévale, 8), chap. 23, p. 90 ; et CCA, laisse 141, v. 17 et laisse 143, v. 7-8). La visite de Raimond VI à l'empereur Othon en 1209 froissa le roi de France (voir Guilhem de Puylaurens, *Chronique... ouvr. cit.*, chap. XIII, p. 60 ; et Pierre Des Vaux-de-Cernay, *Hystoria Albigensis*, éd. P. Guébin, E. Lyon, t. I-III, Paris, 1926-1939 (Société de l'Histoire de France), § 139) ; elle est aussi mentionnée par Guilhem de Tudela. CCA, laisses 10, v. 12 ; 40, v. 4 ; 42, v. 9-10). Voir aussi Marjolaine Raguin, *Propagande politique et religieuse... ouvr. cit.*, p. 148, 160, 176.

## Bibliographie

- DÉBAX, Hélène, *La féodalité languedocienne, XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, Serments, hommages et fiefs dans le Languedoc des Trencavel*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2003.
- Dictionnaire du Moyen Français* [DMF], ATILF, Nancy Université & CNRS < <http://www.atilf.fr/dmf>. >
- DUVAL, Frédéric, « Frédéric Godefroy, un parcours bio-bibliographique », dans F. Duval (éd.), *Frédéric Godefroy, Actes du X<sup>e</sup> colloque international sur le moyen français (Metz, 12-14 juin 2002)*, Paris, École des chartes, 2003 (*Mémoires et documents*, 71), p. 25-42.
- GÉRIN-RICARD, Henry de, et ISNARD, Émile, *Actes concernant les vicomtes de Marseille et leurs descendants*, Archives du Palais, 1926.
- Godefroy, Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, 10 vol. [Paris, 1880-1895, 1895-1902]: *Dictionnaire* [Gdf] vol. 1-8<sup>1</sup>, *Complément* [GdfC], vol. 8<sup>2</sup>-10, Vaduz, Kraus Reprint Ltd., 1965.
- Guilhem de Puylaurens, *Chronique (1145-1275). Chronica magistri Guillelmi de Podio Laurentii*, éd., trad. et annoté par Jean Duvernoy, Paris, CNRS éd., 1976 (*Sources d'histoire médiévale*, 8).
- Guilhem de Tudela et un anonyme, *La Chanson de la Croisade albigeoise*, [CCA], éd., trad. et annoté par Eugène Martin-Chabot, t. I-III, Paris, 1931-1961 (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge).
- HEUR, Jean-Marie (d'), « Sur la date, la composition et la destination de la *Chanson de la Croisade albigeoise* de Guillaume de Tudèle », dans J. de Caluwé (éd.), *Mélanges d'histoire littéraire, de linguistique et de philologie romanes offerts à Charles Rostaing par ses collègues, ses élèves et ses amis*, J.-M. d'Heur, R. Dumas, Liège, Association des Romanistes de l'Université, 1974, vol. 1, p. 231-266.
- LAFONT, Robert, « Las ideologias dins la part anonima de la *Cançon de la Crosada* », dans *La bataille de Muret et la civilisation médiévale d'Oc. Actes du colloque de Toulouse (9-11 septembre 1963)*, Annales de l'Institut d'études occitanes, s. a., 1963, p. 87-94.
- LAFONT, Robert, *La Geste de Roland*, 2 vol., Paris, L'Harmattan, 1991.
- LEVY, Emil, *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch. Berichtigungen und Ergänzungen zu Raynouards "Lexique roman"*, [Lv], 8 vol., Leipzig, O. R. Reisland, 1894-1924.
- MACÉ, Laurent, *Les comtes de Toulouse et leur entourage XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles. Rivalités, alliances et jeux de pouvoir*, Toulouse, Privat, 2000.
- MACÉ, Laurent, « De Bruniquel à Lolmie: la singulière fortune de Baudoin de France et de Guillem de Tudèle au début de la croisade albigeoise », dans *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de Tarn-et-Garonne*, 126, 2001, p. 13-23.
- DES VAUX-DE-CERNAY, Pierre, *Hystoria Albigensis*, éd. Pascal Guébin, Ernest Lyon, t. I-III, Paris, 1926-1939 (*Société de l'Histoire de France*).
- RAGUIN, Marjolaine, *Propagande politique et religieuse dans la Chanson de la Croisade albigeoise, texte de l'Anonyme*, Thèse de doctorat, études occitanes (Littérature médiévale en langue d'oc), Université Paul-Valéry, Montpellier III, 2011 : <http://www.biu-montpellier.fr/florabium/jsp/nnt.jsp?nnt=2011MON30064>. À paraître remaniée aux éditions Honoré Champion, 2015.

TOBLER, Adolf, Lommatzsch, Erhard, *Altfranzösisches Wörterbuch*, [TL], 11 vol., Berlin-Wiesbaden-Stuttgart, Weidmann-Steiner, (1925 – 2002).

WARTBURG, Walter von, et al., *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, [FEW], 25 vol., Bonn, Leipzig, et al., 1928-2002.

## Langues et identités dans la partie anonyme de la *Chanson de la Croisade albigeoise*

MARILINE BAGUIN

Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand II.

### Introduction

La langue et la terminologie médiévale que utilise pour le désigner sont avant d'être un fait qui est inévitable d'examiner dans un cadre de relations entre les langues, à définir pour être dans le cas d'un texte épique comme la *Chanson de la Croisade albigeoise*, dans la dimension de chronologie et d'espace géographique. Étude des deux langues, plus précisément ce qui, dans son système phonétique, est l'écriture de leur texte les langues en présence, et plus encore pour être dans un cadre, un ce qui est devenu d'usage dans le camp des croisés, dans le contexte de ce texte, de distinguer sur l'échelle mais en même temps les langues des populations en présence, et de l'usage idéologique qui peut être en jeu.

La *Chanson de la Croisade albigeoise* regarda la faveur accordée à l'hérésie comme

1. Pour plus de détails sur la terminologie médiévale, voir Marie Chabot, *La Chanson de la Croisade albigeoise* (1213-1225), Paris, Klincksieck, 1970, 2002. Il est à noter que l'histoire de la langue est un sujet complexe et que la terminologie médiévale est un sujet complexe. Ce texte est donc basé sur des recherches récentes, la terminologie médiévale est plus complexe que celle que l'on trouve dans les ouvrages de référence, et surtout dans la *Chanson de la Croisade albigeoise*, voir de Chabot, *La Chanson de la Croisade albigeoise*, Paris, Klincksieck, 1970, 2002. Pour plus de détails sur la terminologie médiévale, voir Marie Chabot, *La Chanson de la Croisade albigeoise*, Paris, Klincksieck, 1970, 2002. Pour plus de détails sur la terminologie médiévale, voir Marie Chabot, *La Chanson de la Croisade albigeoise*, Paris, Klincksieck, 1970, 2002.

2. Voir l'Épître I, v. 1-4 et l'Épître II, v. 1-4. Pour plus de détails sur la terminologie médiévale, voir Marie Chabot, *La Chanson de la Croisade albigeoise*, Paris, Klincksieck, 1970, 2002.

3. *Chanson de la Croisade albigeoise*.